

Monaco—Festival du Cirque de Monte-Carlo

Hébergement Hôtel Lago Bin 3*

du 17 au 18 janvier 2026 – 2 jours / 1 nuit

A partir de 339 € / personne

Base 40 personnes



LES POINTS FORTS :

Place assise en fauteuil A lors du festival du

Cirque

Visites guidées de Monaco et Bordighera

Dîner gastronomique dansant

JOUR 1 : MARSEILLE / ROCCHETTA NERVINA / BORDIGHERA

Rendez-vous des participants et départ en direction de la frontière Italienne. Arrêt de détente en cours de route. Reprise de l'autocar et poursuite vers Rocchetta Nervina. **Installation à votre hôtel « Lago Bin »** et déjeuner.

MENU

Assiette mixte de charcuterie

Gnocchi aux cèpes

Lapin à « la Rocchettina » avec garniture de saison

Dessert et café

Boissons comprises (1 bouteille de vin rouge pour 4)

Après-midi, départ vers **Bordighera, charmante station qui a su au fil des siècles conquérir le cœur des touristes grâce à son atmosphère et sa beauté hors norme.** Sous la conduite de votre accompagnateur, visite du centre historique de la ville, célèbre également pour avoir accueilli le célèbre peintre Claude Monet en 1884. Puis visite de la Villa Mariani, demeure du peintre Pompeo Mariani, entourée d'un magnifique jardin. Retour à l'hôtel en fin d'après midi.

Apéritif de bienvenue et dîner gastronomique typique suivi d'une **soirée dansante.** Logement.

MENU

Hors d'œuvres chauds de la maison

Tagliatelle à la sauce Gibier

Ravioli de la Mamie à la sauce tomate

Jambon de Prague avec sa garniture de saison

Dessert et café

Boissons comprises (1 bouteille de vin rouge pour 4)

JOUR 2 : ROCCHETTA NERVINA / MONACO / MARSEILLE

Petit déjeuner et départ en direction de Monaco. Durant environ deux heures, **vous assisterez à la représentation du 46^{ème} Festival international du Cirque de Monte Carlo** qui présente une sélection des meilleurs numéros de cirque du monde entier. Créé en 1974 par le prince [Rainier III de Monaco](#), ce festival compte parmi les plus prestigieuses manifestations mondiales. Chaque artiste est en compétition pour se voir attribuer une récompense au cours d'une soirée de gala de clôture du festival. Déjeuner au restaurant. Après le repas, **visite guidée du célèbre rocher de Monaco.** Constitué presque entièrement de rues piétonnes et de vieilles demeures pleines de charme, la

ville située au cœur d'un site étonnamment pittoresque vous séduira. Découverte des plus beaux sites de la Cité des Princes : la vieille ville, ses hôtels de luxe, le Palais Princier, la cathédrale Retour vers Marseille et sa région où l'arrivée est prévue en début de soirée.

NOTRE PRIX COMPREND :

Le transport en autocar de grand tourisme

L'hébergement à l'hôtel Lago Bin 3*

La pension complète

Les boissons au cours des repas

La soirée dansante

Les places assises en fauteuil A lors de la représentation du festival du Cirque de Monaco

La visite guidée de Bordighera

L'entrée à la villa Mariani

La visite guidée de Monaco

Les frais d'accès de l'autocar à Monaco

L'assistance / rapatriement

L'assurance annulation rapatriement

NOTRE PRIX NE COMPREND PAS :

Le supplément chambre individuelle 30 € / personne (nombre limité, nous consulter)

Les pourboires et dépenses personnelles

FORMALITES : Carte nationale d'identité en cours de validité

INFORMATIONS: Il convient de noter qu'en cas d'annulation, il sera retenu la somme de 70€ correspondant au montant de la place assise pour le Festival du Cirque.

Ce voyage est déconseillé aux personnes ayant des difficultés à se déplacer.

En partenariat avec

Voyages
SABARDU

CONDITIONS ET FRAIS D'ANNULATION

Applicables par notre partenaire SABARDU TOURISME

Pour la bonne réalisation et organisation de nos voyages, nous sommes dans l'obligation d'engager des frais qui nous obligent à appliquer des pénalités lors des annulations.

Les retenues appliquées se calculent, par personne, de la façon suivante pour tous les voyages en autocar comportant au moins une nuit:

30€ de frais fixes non remboursables quel que soit la date d'annulation

25 % du montant du voyage de 30 à 21 jours

50 % du montant du voyage de 20 à 8 jours

75 % du montant du voyage de 7 à 2 jours

90 % du montant du voyage à moins de 2 jours avant le départ

100 % du montant du voyage le jour du départ.

En cas d'annulation, l'assuré(e) est tenu(e) d'en informer immédiatement nos services soit par courrier soit par email et, s'il a souscrit l'assurance annulation auprès de nos services, doit nous faire parvenir sous cinq jours un certificat médical avec la nature de la maladie. Le dossier de demande de remboursement doit être ouvert auprès de l'assurance dans les 5 jours suivants l'annulation.

En cas d'annulation d'une personne en chambre double, il lui sera retenu d'office le supplément chambre individuelle pour la personne restante.

ASSURANCE ANNULATION

ASSUREVER assure sous certaines conditions le remboursement des sommes qui vous sont retenues lorsque vous êtes contraints d'annuler votre voyage. La garantie s'exerce notamment si l'empêchement du départ est occasionné par une maladie grave, accident grave ou le décès de l'assuré, du conjoint, ascendants descendants, de la personne voyageant avec l'assuré (e) sans lien de parenté pour autant qu'elle figure sur le même bulletin d'inscription au voyage. Le remboursement intervient déduction faite des frais fixes de 30 € par personne, d'une franchise minimum de 15 € par personne, de la prime d'assurance, des frais de visa et toutes autres sommes indiquées dans le tableau des prix sous la rubrique « le prix de comprend pas ».

De plus, la souscription de l'assurance annulation ne dispense pas du paiement intégral des frais d'annulation. Toute procédure de remboursement par l'assurance ne peut être entamée qu'à cette condition.

PRINCIPALES EXCLUSIONS

Le non-respect des formalités de police et de douane ; l'obligation d'ordre professionnel ;

La guerre civile ou étrangères, les émeutes, les mouvements populaires, les actes de terrorisme tout effet de radioactivité ; Les conséquences de la toxicomanie & l'alcoolisme ;

L'état dépressif, les maladies mentales, psychiques ou nerveuses n'entraînant pas d'hospitalisation supérieure à 3 jours ; Les épidémies sauf dérogation contraire stipulée à la garantie, la pollution, les catastrophes naturelles visées par la loi 826000 du 13/07/82. Les accidents ou maladies ayant fait l'objet d'une première constatation d'un traitement, d'une rechute ou d'une hospitalisation entre la date de réservation du voyage et la date de souscription de présent contrat ; les annulations résultant d'examens périodiques de contrôle et d'observation.

CESSION DE CONTRAT

Lorsque le voyageur se trouve dans l'obligation d'annuler son voyage, il a la possibilité de céder son inscription à une autre personne remplissant les mêmes conditions et tant que cette inscription n'a produit aucun effet jusqu'à 7 jours du départ.

Dans cette hypothèse, aucun frais d'annulation, de modification ne sera retenu. Il faut néanmoins que cette cession intervienne dans un délai où elle soit techniquement réalisable : avant l'émission des billets d'avion, des billets maritimes ou obtention des visas par exemple.

En tout état de cause, le cédant et le cessionnaire sont tenus solidairement du paiement du prix du voyage et des frais complémentaires éventuels de cession.

ASSURANCE ASSISTANCE ET RAPATRIEMENT

Lorsque vous vous inscrivez sur un séjour, Sabardu Tourisme vous fait bénéficier d'une Assurance Assistance / Rapatriement incluse dans le prix du voyage.

Vous bénéficierez des prestations de MUTUAIDE Assistance en cas de maladie et/ou d'accidents graves pendant votre voyage.

Les principales exclusions sont les suivantes :

- les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, les mouvements populaires ;
- les frais engagés sans l'accord préalable de l'Assisteur ;
- les maladies et/ou blessures préexistantes diagnostiquées et/ou traitées ayant fait l'objet d'une hospitalisation dans les mois précédents la demande ; qu'il s'agisse de la manifestation ou de l'aggravation dudit état,
- etc.

Le contrat détaillé vous sera adressé par courrier par le voyageur dès que nous aurons remis votre fiche d'inscription et votre (vos) paiement(s) par chèque(s) à notre partenaire Sabardu Tourisme .

FORMALITES SANITAIRES

Il est impératif et jusqu'au jour du départ de consulter les informations liées à la situation sanitaire de la destination choisie figurant dans la rubrique « conseils aux voyageurs » du site www.diplomatie.gouv/fr (plus spécifiquement concernant la sous rubrique « santé »).